

Mémoire

Pour un agrandissement du Parc marin Saguenay—Saint-Laurent intégrant les dimensions humaines et culturelles : le cas des pêches à fascine.

12 décembre 2024

Avant-propos

Le 12 novembre dernier j'ai assisté à la présentation publique du projet d'agrandissement du Parc marin Saguenay—Saint-Laurent qui a eu lieu au Domaine Forget, à Saint-Irénée. Arrivée dès 16h, j'ai eu l'occasion d'avoir réponse à une question qui motivait en partie ma présence. Ayant quelques appréhensions sur l'extinction des droits de pêches, il m'importait d'obtenir l'assurance que les pêches à la fascine, une tradition chère à notre région où se trouvent deux des rares pêches encore en activité :

- la pêche traditionnelle des Gauthier sise à l'Anse-au-Sac, à Saint-Irénée et administrée par Julie Gauthier qui a fondé Pêcheries Charlevoix,
- la pêche traditionnelle des Mailloux, sise à Saint-Bernard de l'Isle-aux-Coudres, tenue par Robert Mailloux qui a pour sa part créé l'entreprise La pêche à Mailloux

D'une part, j'ai pu obtenir quelques réassurances, prononcées oralement, que les pêcheries à pièges fixes, tel que pratiquées dans l'estran, soit entre les lignes de marée haute et marée basse, ne seraient pas affectées par leur inclusion dans l'aire agrandie qui est présentement proposée. Les lois et règlementations présentement en vigueur continueront de s'appliquer, sans nouvelles restrictions.

D'autre part, ayant à cœur de faire valoir les réalités culturelles et patrimoniales, absentes pour ainsi dire des considérations principales du Parc marin du S-SL dans sa version existante, j'ai apprécié avoir l'opportunité de poser une question lorsque les micros ont été tournés vers la salle après les présentations formelles des responsables. J'avais formulé ma question sous forme de proposition : ajouter à la mandat du Parc marin, outre les aspects conservatoire, éducatif et scientifiques, la considération des aspects culturels et patrimoniaux.

La réponse obtenue fut assez sympathique. Elle rappelait que la mission du parc marin était enchassée dans deux lois, l'une fédérale et l'autre provinciale, qu'ils seraient illusoire de vouloir changer. Mais que ces considérations pourraient être ajoutées au Plan directeur, du moins pour ce qui en est de Parc-Canada. On m'invitait à répondre au sondage et/ou déposer un mémoire, quel qu'en soit la longueur. Voici ainsi très succinctement quelques éléments que j'aimerais voir considérer dans le projet d'agrandissement du parc marin.

Pour une prise en compte des dimensions culturelles et patrimoniales de l'aire maritime du Saint-Laurent

Je suis en accord avec le projet d'agrandissement du parc marin Saguenay—Saint-Laurent. Toutefois, à la lumière du déploiement du parc marin actuel, force est de constater le manque de considération pour les éléments culturels et patrimoniaux. Non seulement ces éléments ne sont pas mis en valeur, mais les personnes qui sont détentrices de savoirs, de connaissances, de compétences sont peu considérées.

Les éléments culturels et patrimoniaux des écosystèmes du Saint-Laurent sont nombreux et variés. Qu'il s'agisse de la présence immémoriale de différents groupes d'Autochtones au cours des ans, toujours présents même en étant toujours affectés par les conséquences de la colonisation et de ses manifestations contemporaines, de la navigation avec aujourd'hui, par exemple, les Pilotes du Saint-Laurent, ou encore les pêcheurs, les cueilleurs de mollusques ou autres espèces qui ont fait partie de la nourriture des population riveraines ou ont permis un commerce de subsistance, ou encore ont engraisser les terres agricoles.

Tous ces éléments et encore d'autres sont dignes d'intérêt.

Mon propos se limitera à la tradition de la pêche à la fascine. Faisant partie d'un petit groupe informel de personnes et d'organismes qui se sont mobilisés dans les dernières années pour la reconnaissance, la mise en valeur et la perpétuation de cette pêche commerciale à petite échelle, j'ai été très heureuse des progrès accomplis :

- une mobilisation citoyenne : avec entre autres la campagne « Moi je roule en avril », visant à soutenir les pêcheurs dans leurs efforts de survivre malgré les diverses lois et règlement contradictoires et, dans ce cas précis, leur inadéquation face aux changements (climatiques ou cycliques) affectant la migration des capelans, parfois plus hâtive que le 1 mai. La date d'ouverture ayant depuis été mieux adaptée;
- la désignation par les municipalités de Saint-Irénée et de l'Isle-aux-Coudres, ainsi que des MRC respectives de Charlevoix-Est et Charlevoix des pêcheries à la fascine comme élément du patrimoine culturel immatériel (PCI);

- l'établissement d'une entente de recherche avec une équipe de l'Université Laval;
- la désignation par le Gouvernement du Québec des pêcheries à piège fixe du Saint-Laurent au Répertoire de Patrimoine culturel immatériel du Québec, en octobre 2023, comprenant ce qui est communément appelé les pêches à fascine. <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=61&type=imma>
- la continuation de nos engagements et actions notamment dans la collecte des mémoires associées aux pêches à fascine, encore bien vives chez ceux qui ont participé à cette activité étant petits. Par exemple ce dimanche 15 décembre nous tenons une rencontre communautaire de partage de photos et de souvenirs des pêcheries à fascine à Baie-Sainte-Catherine.

En 1871, on comptait près de 1,400 pêcheries à fascine dans l'estuaire du Saint-Laurent. Celles et ceux qui pratiquent encore cette noble et très demandante tradition se comptent aujourd'hui sur les doigts d'une main. Ainsi, il serait souhaitable que, non seulement le projet d'agrandissement du parc marin n'ajoute pas aux restrictions déjà en vigueur dans le contrôle de cette pratique, mais que plus encore l'agrandissement du parc marin soit un élément qui renforcerait et soutiendrait, d'une manière ou d'une autre les pêches à fascine.

Nous soutenons avec d'autres que ces pêches sont responsables, et même éthique. Premièrement, étant fixes, par définition, elles ne peuvent poursuivre les espèces de poissons dans leurs derniers retranchements. S'il y a moins de ressources, il y aura moins de captures. Deuxièmement, dans ces pièges à marée, les spécimens capturés sont concentrés au baissant dans une cage ou port. Les collectes se font alors qu'il reste de l'eau, seuls les spécimens des espèces permises sont prélevés, les autres sont relâchés vivants (et sans avoir été blessés).

Nous suggérons que les pêcheuses et pêcheurs de ces pêches responsables pourraient être considérés comme des vigiles des changements climatiques affectant cette aire marine du Saint-Laurent. Ces personnes expérimentées, dévouées et passionnées sont déjà des sentinelles, leurs savoirs et compétences sous-sous-exploitées par les scientifiques dont elles pourraient être des partenaires sensibles et pertinents, des alliés hors-paires pour la transmission au large public.

Les organismes Fourchette bleue et Exploramer ont pris les choses en main : soutenir les pratiques de pêche responsable, promouvoir la souveraineté alimentaire locale, développer les goûts des consommateurs vers des espèces qui ne sont pas en danger. Les pêches à fascine sont partie prenante de ce mouvement. Et nous sommes parfaitement en accord avec l'auteure reconnue Hélène Raymond qui exprime dans la conclusion de son très informé ouvrage sur les pêches du Saint-Laurent : « Qu'on fasse preuve d'agilité pour adapter nos façons de faire. Il importe de saisir l'ampleur de la crise climatique qui se dessine pour amorcer, de toute urgence, un virage axé sur l'approvisionnement de proximité, la modération, tout en protégeant le Saint-Laurent, ses espèces et ses pêcheries. » (Portraits du Saint-Laurent. Histoire des pêches et récits maritimes. Éditions MultiMondes, 2024. p.204).

Nous comprenons bien que la mission principale de conservation du Parc marin puisse sembler contradictoire avec ma proposition. Aider et soutenir les pêches à la fascine, de si petite envergure, responsables et éthiques, permettra de maintenir des savoirs précieux, ceux du quotidien, du temps long, et qui peut avoir autant de qualité qu'un savoir académique ou que des considérations politiques ou économiques.

Par exemple, dans une semaine on nous annoncera la décision du port sélectionné pour la traverse de Saint-Siméon vers le Bas-Saint-Laurent, aujourd'hui Rivière-du-Loup, demain peut-être Gros Cacouna. Pourtant dans l'aire de conservation actuelle du Parc marin S-SL. Bien que je lise assez assidument les nouvelles, je ne lis nulle part de considérations pour une aire stratégique pour le béluga. Pas plus que pour la mission du Parc marin.

Plus personne ne chasse le béluga, fort heureusement. « Pour la suite du monde » le beau film de Pierre Perrault, Michel Brault et Marcel Carrière de 1963 avait ravivé cette pratique ancienne qui avait été exacerbée par le gouvernement. En 1938, un article du Devoir publiait l'opposition d'un citoyen à cette pêche encouragée par des primes : « Qu'on laisse donc le marsouin [béluga] tranquille! Le marsouin ne fait que du bien aux pêcheurs sur la côte du fleuve, entre les îlets Caribou et l'Île-aux-Coudres; il ne mange pas de morue, comme on le prétend, ...

... depuis que la chasse est primée — chasse qui se fait là où elle ne devrait pas se faire— nos pêcheurs ne prennent plus de poissons. ».

(Le Devoir, jeudi 4 août 1938, p.2 « Sur la Côte de Cristal. Le père Gabriel Bouliane nous parle de ses pêches aux marsouins »).

Cette citation devrait être mise en contexte pour être bien comprise. Et les affirmations du pêcheur qui se désole des politiques du moment étudiées avec attention. Étaient-elles farfelues ou fondées? Je ne peux dire, mais elles auraient gagné à être écoutées. Tout comme j'en suis persuadée, les interrogations des pêcheuses et pêcheurs à fascine d'aujourd'hui.

Migration du capelan, bar rayé et tutti quanti.

